



L'ETINCELLE

SPECIAL

L'entretien professionnel

Le décret du 28 juillet 2010 instaurant la mise en œuvre de l'entretien professionnel en lieu et place de l'évaluation notation est applicable depuis le 1er janvier 2013. La mise en place de ce décret à la DGFIP apporte des modifications par rapport à l'ancien système de notation :

- suppression de la note chiffrée,
- suppression des quotas de 20% et 30% pour l'attribution de réduction de cadences dans les échelons variables, **remplacés par un quota de 50% d'agents qui auront 1 mois d'avancement accéléré et 20% d'agents qui auront 2 mois d'avancement accéléré,**
- plus d'avancement accéléré de 3 mois,
- **instauration d'un recours hiérarchique obligatoire avant saisine de la CAP compétente...**

La procédure concernant le compte-rendu de l'entretien professionnel, le **CREP**, et la notification d'attribution de réduction / majoration s'effectue sous forme dématérialisée dans l'application EDEN-RH en ligne sur portail métier.

Ce compte-rendu sert de fondement à l'attribution de réduction ou de majoration de l'ancienneté pour accéder d'un échelon à l'autre. Il exprime la valeur professionnelle de l'agent et constitue un des éléments pris en compte en matière d'avancement d'échelon pour l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement.

Nouveautés 2014

- Contrairement aux exercices précédents où la direction compétente était celle d'affectation au 31 décembre N-1, **c'est désormais la direction où l'agent est affecté au 1er janvier de l'année de l'entretien.**
- Il est fait obligation à toutes les directions locales de constituer une réserve. Comme l'an passé, la **réserve de réductions à 1 mois se détermine par référence aux appels enregistrés en N-1. La nouveauté réside dans l'obligation désormais de devoir constituer une réserve de réductions à 2 mois** (qui peut être modulée selon l'appréciation du directeur).
CQFD : Pas de recours, pas de réserve locale !

La section CGT Finances Publiques de l'Essonne met à votre disposition, sur son site local :

<http://ww.financespubliques.cgt.fr/91/>

une « **FICHE PRATIQUE** »

- > **De la convocation à l'appel, toutes les étapes à retenir.**
- > **Délais, modèles de courriers, etc.**

Faites appel à un élu CGT pour vous aider !

***Ne restez pas isolé !
Pour vous défendre, pour vous représenter***

Adhérez à la CGT Finances Publiques

RAPPEL : LES DELAIS

Proposition d'une date d'entretien par l'évaluateur

Au moins 8 jours

Entretien professionnel

8 jours au maximum

Communication du compte rendu à l'agent

15 jours au maximum

L'agent en prend connaissance, formule d'éventuelles observations, signe et le transmet par la voie hiérarchique à l'autorité hiérarchique.

15 jours au maximum

L'autorité hiérarchique vise le CREP, en confirmant les attributions de réductions/majorations, en y ajoutant d'éventuels commentaires, Le compte rendu et la notification sont transmis à l'agent.

8 jours au maximum

L'agent doit le signer pour attester qu'il en a pris connaissance.

15 jours au maximum

S'il n'est pas satisfait, l'agent doit déposer un recours auprès de l'autorité hiérarchique sur papier libre (avec une éventuelle demande d'entretien)

15 jours au maximum

L'autorité hiérarchique notifie sa réponse. En cas de refus, cette réponse doit être motivée

30 jours au maximum

S'il n'est pas satisfait, le recours devant la CAP locale compétente doit être formulé sur l'imprimé "100"

15 jours au pratique

S'il n'est pas satisfait, l'agent peut présenter une demande de 2ème recours devant la CAP Nationale

Les militant-e-s de la CGT Finances Publiques 91 se tiennent à votre disposition pour vous aider et répondre à vos questions .

Les élus CGT Finances Publiques de l'Essonne en CAP Locales

CAPL A Inspecteurs

Agnès RISACHER
BFI Corbeil
Eric NAYAC
BDV7 Evry

CAPL B Contrôleurs

Contrôleurs 1ère classe
Nathalie BONODOT
SIE Juvisy
Christian HERVET
CH Corbeil

Contrôleurs 2ème Classe

Norbert DEJEAN
TP Evry Municipale

CAPL C Agents

A A P 2° Classe

Jérôme MIREK
SIE Juvisy Nord
Claude BOURDAJAUD
TP Savigny

A A 1° Classe

Audrey GALLIN-MARTEL
TP Viry Châtillon

Pour nous écrire :

Mail CGT FINANCES PUBLIQUES Essonne : <cgtfip91@laposte.net>